



## Raid Monts & Vallée de la Selle Dimanche 24 Mai 2020

### REGLEMENT

L'organisation est heureuse de vous convier à cette première édition du **Raid « Monts & Vallée de la Selle »**, organisé par les 3 associations : Loeuilly Canoë Kayak, La Roue Cool & l'Union sportive des cheminots d'Amiens.

Durant ce raid vous aurez l'occasion de découvrir un milieu préservé, naturel et protégé au travers de différentes épreuves sportives de pleine nature.

Cette compétition est régie par le présent règlement, il est disponible sur le site [www.loeuilly-canoekayak.com](http://www.loeuilly-canoekayak.com) et sera affiché le jour de l'épreuve.

#### 1/ INSCRIPTIONS :

1.1 En s'inscrivant à ce raid, chaque participant certifie avoir pris connaissance et acceptation du présent règlement. Il accepte que l'organisation puisse utiliser votre son image à des fins promotionnelles.

1.2 Chaque équipe est composée de 2 participants, l'âge minimum est de 15ans.

1.3 Le nombre de participants est limité à 240 (soit 120 équipes).

1.4 Les inscriptions se font uniquement sur [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr) . Aucune inscription ne peut se faire par mail.

1.5 Chaque participant de l'équipe devra fournir lors de l'inscription :

- un certificat médical de moins d'un an contenant la mention « apte à la pratique en compétition de la course à pied, du vtt et du canoë » ou plus généralement « apte à la pratique du sport en compétition ». Seule une des licences sportive course à pied, triathlon, canoë, VTT ou raids peut remplacer le certificat médical.
- une attestation sur l'honneur certifiant savoir nager 25m et s'immerger.
- une autorisation parentale pour les mineurs

1.6 L'inscription de l'équipe sera validée une fois l'ensemble des documents des 2 participants fournis.



1.7 Le nombre d'équipe étant limité, les inscriptions seront prises chronologiquement dans l'ordre de réception des dossiers complets.

1.8 L'inscription est effective dès lors que votre nom d'équipe figure sur la liste des inscrits, cette dernière sera présente sur [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr)

1.9 Le coût de l'inscription au Raid Monts & Vallée de la Selle est de :

- 20€ par participant en s'inscrivant avant le 10 Mai 2020
- 25€ par participant à partir du 10 Mai 2020

(ce tarif inclus la location du matériel nautique)

## 2/ LES EPREUVES

2.1 Le raid se compose de 7 épreuves.

2.2 Certaines épreuves sont chronométrées, d'autres donnent accès à des bonus de temps.

2.3 Les deux participants d'une même équipe devront effectuer l'intégralité des épreuves du raid ensemble. Dans le cas contraire, l'équipe se verra attribuer des pénalités de temps.

2.4 Toutes les équipes concourent ensemble avec des épreuves identiques. Un classement par catégorie sera réalisé à l'issue de l'intégralité des épreuves.

2.5 Durant les épreuves les participants sont responsables du matériel qu'ils utilisent.

2.6 Déroulement des épreuves :

	<b>8h Accueil</b>	
	<b>9h Briefing à la base nautique</b>	
0- Départ 9h30 de la base nautique de Loeuilly		
1- VTT(30km)	Parcours au Road Book - Pénalité de 7min par balise manquante	Chrono 1
2- Course à Pied (8km)	Itinéraire balisé - Pénalité de 7 min par balise manquante	
3 – Palet Breton	4 lancés /pers. Bonus de 30 seconde par lancé.	
4 – Canoë sur rivière (3.5km)		Chrono 2
5 – Javelot Picard	4 lancés /pers. Entre 10 et 30 seconde de bonus par lancé.	
6 – Relai Stand Up Paddle sur plan d'eau (300m/pers)		Chrono 3
7 – Run & Bike (10km)	La transmission du VTT doit se faire de main à la main.	

2.6.1 Les Chronos 1, 2 et 3, s'arrêtent lorsque le second participant de chaque équipe franchit les lignes d'arrivée.

2.6.2 Épreuves bonus de types lancers.

Ces épreuves permettront de gagner des bonus de temps sur le chrono final.



2.6.3 L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute ou partie des épreuves, pour des raisons météorologiques, liées à la sécurité ou en cas de force majeure.

2.6.4 Le directeur de course se réserve le droit d'arrêter les concurrents passant aux points de contrôle avec un retard trop important.

2.6.5 Le temps écoulé entre la fin d'un chrono et le début de l'autre ne doit pas excéder 30min (épreuves complémentaires incluses).

2.7 En cas d'abandon

- Pour des raisons de sécurité tout abandon devra être immédiatement signalé.
- Sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de tout leur matériel jusqu'au point d'arrivée.
- Le concurrent restant n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve.

2.8 Les équipes doivent être en complète autonomie.

2.9 L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne par l'équipe complète.

### 3/ CIRCUITS

3.1 L'ensemble des circuits des différentes épreuves seront présentés lors du briefing d'avant course.

3.2 Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces épreuves est imposé.

3.3 Des postes de contrôle seront répartis sur les circuits et des signaleurs seront présents sur certaines intersections. Les concurrents devront aborder ces zones en respectant les consignes des signaleurs.

3.4 Durant les parcours de VTT et Run and Bike, si les concurrents empruntent des portions de routes, ils doivent respecter les règles du code de la route.

### 4/ EQUIPEMENTS

4.1.1 Le changement de vêtements ou de chaussures est autorisé sous réserve que le dossard reste visible.

4.1.2 Matériel obligatoire : VTT, Casque, chaussures de course adaptées ( type trail), téléphone portable correspondant au numéro donner sur le bulletin d'inscription, ravitaillement (une réserve d'eau et des vivres de course).

4.1.3 Matériel recommandé : Compteur VTT, porte carte, nécessaire de réparation, kit de 1<sup>er</sup> secours et pochette étanche pour les activités nautiques.

#### 4.2 VTT

4.2.1 Chaque participant doit venir avec son propre matériel : VTT + casque

4.2.2 Le port d'un casque VTT homologué, est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve.



- 4.2.3 Les VTT doivent être en bon état et doivent disposer d'un système de freinage efficace
- 4.2.4 Les vélos à assistance électrique sont interdits.
- 4.2.5 Les VTT pourront être examinés par un membre de l'organisation sur le parc à vélo ainsi que sur les circuits.

### 4.3 Canoë et Stand Up Paddle

- 4.3.1 L'ensemble du matériel de canoë sera fourni au départ de l'épreuve 4 :
  - > 1 canoë biplace insubmersible, 2 gilets de sauvetage homologués, 2 pagaies
- 4.3.2 L'ensemble du matériel de SUP sera fourni au départ de l'épreuve 6 :
  - > 1 SUP, 2 gilets de sauvetage homologués, 1 pagaie
- 4.3.3 L'utilisation de toute autre embarcation que celle fournie par l'organisation est interdite.
- 4.3.4 Les gilets doivent impérativement être portés fermés, sur les participants.

### 4.4 Run & Bike

Le port d'un casque VTT homologué est obligatoire, jugulaire attachée, dès que le participant monte sur le VTT.

## 5/ DIRECTION DE COURSE

- 5.1 Un directeur de course sera responsable de la course, lui et son équipe seront en charge :
  - du chronométrage
  - de l'établissement des classements
  - de l'enregistrement des abandons
  - d'apporter des pénalités de temps
  - de disqualifier une équipe en cas de manquement au règlement
- 5.2 L'équipe d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de tout autre détérioration du matériel des participants, tant lors des déplacements que des dépôts y compris les parcs à vélos.
- 5.3 Les participants renoncent par avance à tout recours envers l'organisation.
- 5.4 Tout concurrent dûment inscrit peut déposer réclamation, pendant la course et à l'arrivée. Il dispose d'un délai maximum de 15 minutes après le passage de la ligne arrivée.
- 5.5 Seuls les signaleurs et les membres de la commission de direction de course sont habilités à recevoir les réclamations.
- 5.6 Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou établie après réclamation, entraînera la disqualification du concurrent et de l'équipe responsable.
- 5.7 Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction.



5.8 Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

## **6/ CLASSEMENT**

6.1 A l'issu des 7 épreuves, un classement général sera réalisé.

Ce dernier tiendra compte des chrono 1,2,3, des bonus obtenus lors de épreuves de lancers et des éventuels pénalités de temps.

6.2 Un classement par catégorie (Femmes / Hommes / Mixtes) sera établi à partir du classement général.

6.3 La proclamation des résultats se basera sur les classements des 3 catégories.

## **7/ SECURITE**

7.1 Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement et lors du briefing d'avant course.

7.2 Seuls la gendarmerie et les signaleurs sont habilités à réglementer les traversées de routes, les participants devront se plier aux consignes de ces derniers.

7.3 Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir à la recherche des secours mais à demander de l'aide auprès d'autres participants.

7.4 Tout participant s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.

7.5 Tout participant qui refuse de porter assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.

## **8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ESPRIT SPORTIF**

8.1 Le Raid Monts & Vallée de la Selle se déroule dans un espace naturel. Les participants s'engagent à respecter la nature / le voisinage, à ne laisser aucune trace de leur passage. Les dégradations de toutes sortes, la destruction ou la modification des marquages et balisages existants, entraîne la disqualification de l'équipe.

8.2 Le parcours traversera des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid Monts & vallée de la Selle pour le seul jour de la manifestation. Les participants s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents, à se laisser doubler, à aider toute personne en difficulté.



Pour tout renseignement : [basenautique.loeuilly@orange.fr](mailto:basenautique.loeuilly@orange.fr)

